

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents Au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 27 | 27 | 24 |

Date de la Convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

OBJET

CONVENTION
CONSERVATOIRE HAUT
BUGEY
Intervention Scolaire

Séance du 01 Octobre 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Premier octobre _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. FRATTER M. - BOURGEON A. - KILIC D. - YILMAZ Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par BUFFAUT C. à VINCENT B.
Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.
Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à MILLET D.
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.
Procuration est donnée par BARBERIS P. à RAVET V.

Secrétaire de Séance : PERDRIX Thierry

Rapporteur : C. NIOGRET

Mme NIOGRET rappelle l'attachement qu'à la commune à apporter à ses élèves un enseignement musical et artistique de qualité en milieu scolaire.

Auparavant employeur d'un musicien intervenant à temps plein, pour toutes les classes, la commune a par la suite, fait appel au pôle d'intervention artistique Auvergne Rhône-Alpes le « Grand Wazhou », (face aux difficultés de recrutement à la baisse des effectifs), pour un volume de 15 h.

Faute de musiciens intervenants disponibles pour intervenir en Haut Bugey, la convention a été résiliée et HBA a proposé ce service via le conservatoire aux Communes intéressées.

A ce jour, le recrutement n'a pas été concluant mais HBA nous propose 3H d'interventions à répartir sur nos écoles pour l'année scolaire 2024/2025. Dans le cas d'un recrutement ce volume horaire pourrait être amené à évoluer.

Mme NIOGRET sollicite donc l'avis du conseil municipal pour conventionner avec le conservatoire du haut Bugey, pour les 3 années scolaires à venir, à compter de celle-ci.

Elle propose d'autoriser un volume horaire pouvant aller de 3H à 10 H, sachant que le tarif est ainsi constitué :

- 60 € de l'heure
- Forfait déplacement : 0.41 € / kms (depuis le conservatoire)
- Intervention sur 32 semaines

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT,

VALIDE l'intervention du conservatoire du haut Bugey dans ses écoles à raison de 3 à 10 heures hebdomadaires

A l'unanimité **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Secrétaire de Séance
T. PERDRIX



Le Maire
V. RAVET

